

Parc national des Cévennes

Orientation 05-3: Valoriser les produits locaux et les exploitations agricoles

[...]

- **Mesure 5.3.1: Accompagner la diversification des productions**

Les contraintes naturelles du territoire amènent certains agriculteurs à se diversifier pour obtenir des revenus suffisants. Cette diversification est souvent un atout pour la durabilité de l'exploitation. Les exploitants agricoles s'ouvrent notamment sur le tourisme, font découvrir leur métier et dégagent des revenus complémentaires par l'accueil sur site et la vente directe de leurs produits (réseaux de type « Bienvenue à la ferme », « Accueil paysan »,...).

La diversification des productions et des activités est encouragée sur le territoire du Parc national.

L'établissement public anime l'élaboration d'un plan de développement de l'agritourisme en concertation avec les acteurs de l'agriculture et du tourisme.

Afin de définir et de reconnaître le statut d'agriculteur cueilleur respectueux de la biodiversité, une charte de cueillette est élaborée avec l'ensemble des partenaires concernés ; des actions de formation organisées et des débouchés recherchés.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Animation de l'élaboration du plan de développement de l'agritourisme et de la charte de cueillette

Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions, Départements

CDT, Cévennes écotourisme

Bienvenue à la ferme, Accueil paysans

Organisations professionnelles agricoles et touristiques

Syndicat du cueilleur

[...]

Page 159 de la Charte PNC

Référence ID de l'article : #2737

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-06 10:23